

DOSSIER D'INSCRIPTION

Ateliers et cours publics –
Pau
Enfants / Ados

Identité

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Personnes exerçant l'autorité parentale

Nom

Prénom

Tél. domicile / Tél. portable

Adresse électronique

Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir les courriers électroniques de l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées.

Nom

Prénom

Tél. domicile / Tél. portable

Adresse électronique

Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir les courriers électroniques de l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées.

Personne à contacter

Nom / prénom

Tél. domicile / Tél. portable

Partie réservée à l'administration

Montant de l'inscription :

Tranche ressources :

Pièce justificative :

Mode de règlement : Chèque n° :

Numéraire



DOSSIER D'INSCRIPTION

Ateliers et cours publics – Pau Enfants / Ados



Les ateliers et cours publics sont dispensés du 21/09/2020 au 18/06/2021 inclus, hors vacances scolaires et jours fériés.

Cours choisi(s)

- BD 09-12 ans – mercredi 13h30-15h
- BD 13-15 ans – mercredi 15h-16h30
- BD 16-18 ans – mercredi 16h30-18h

Dès 15 ans, inscription en cours adulte possible

- Atelier Dessin couleur – vendredi 14h-17h
- Pratiques plastiques – mardi 17h15-19h45
- Atelier couleur – vendredi 14h-17h
- Initiation à la peinture – jeudi 09h30-12h30

Matériel demandé pour les ateliers

En raison de la situation de crise sanitaire, le port du masque est obligatoire pour circuler au sein des locaux de l'ÉSAD Pyrénées.

Il est important de venir avec une tenue adaptée aux ateliers (blouse, surchemise de protection, t-shirt usé). Les élèves sont également tenus de se procurer le matériel nécessaire au bon déroulement du ou des ateliers choisi(s) (peinture, feutres, etc.).

La liste du matériel essentiel à chaque atelier est à voir directement avec les enseignants. Il peut s'acquérir au fil de l'année en fonction des besoins.

ATELIERS ET COURS PUBLICS & STAGES Modalités d'inscription et de paiement

Cours et ateliers

Modalité d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles (pas de pré-inscriptions possibles).

L'adhésion aux ateliers et cours publics est annuelle. Son montant est déterminé au regard des revenus du foyer (quotient familial mensuel) par le calcul suivant : revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12 mois.

Tout dossier incomplet ne pourra être validé. Sans justificatif, le tarif de la tranche 4 sera appliqué.

Pièces justificatives

Le calcul du quotient familial mensuel sera réalisé sur la base du revenu fiscal de référence figurant sur le dernier avis d'imposition. À ce titre, joindre au dossier d'inscription une copie de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus de 2018 et une pièce d'identité.

Pour les étudiants et les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (tel que le RSA), le tarif correspondant à la tranche la plus basse sera appliqué. À ce titre, joindre au dossier un justificatif daté de moins de trois mois correspondant à la situation.

Inscription en cours d'année

Dans la limite des places disponibles et selon les ateliers, de nouvelles inscriptions peuvent être effectuées en cours d'année. Pour une inscription au second trimestre (janvier – mars), une remise de 25% sera appliquée au tarif annuel. Pour une inscription au troisième trimestre

(avril – juin), une remise de 50% sera appliquée au tarif annuel.

Modalité de paiement

Le paiement de l'adhésion s'effectue par espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor public.

Vous pouvez opter pour un paiement unique ou fractionné en deux fois. Dans le deuxième cas, un premier versement de 50% doit être effectué au moment de l'inscription ; et le second versement, correspondant aux 50% restants, doit intervenir avant le 30 novembre 2020.

Résiliation

Les inscriptions à un atelier ou à un cours peuvent être résiliées par demande écrite impérativement avant le 2ème cours de l'année. Passé ces délais, les droits d'inscription ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement. Les droits d'inscription sont dus quelle que soit la fréquentation du ou des cours et ateliers.

Stages

Règlement des stages

Les inscriptions à un stage se règlent en totalité, par chèque ou espèces, avant le début du stage. Le prix des stages inclut le matériel nécessaire à la pratique artistique (exception faite de la tenue adaptée demandée).

Annulation

Vous pouvez annuler votre inscription à un stage en adressant cette demande par écrit 72 heures avant le début du stage. Passé ces délais, les droits d'inscription ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.

TARIFS ATELIERS ET COURS PUBLICS 2020-2021

Pau

Tarif 1A – Ateliers et cours classiques - adultes

Couleur Labo du dessin Dessin couleur	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel 1 atelier	Tarif annuel à partir du 2e atelier
Initiation au dessin	< 850**	120 €	100 €
Initiation à la peinture	851 - 1100	190 €	160 €
Pratiques plastiques	1101-1400	250 €	210 €
Peinture débutant			
Dessin composition perspective	>1400	300 €	250 €

Tarif 1B – Ateliers et cours spéciaux - adultes

Modèle vivant Gravure	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel 1 atelier	Tarif annuel à partir du 2e atelier
Peinture expérimenté	< 850**	150 €	125 €
Photographie	851 - 1100	220 €	180 €
Sérigraphie	1101-1400	280 €	230 €
	>1400	330 €	275 €

Tarif 2A – Cours auditeurs libres / semaine

	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel
Histoire de l'art	< 850**	120 €
	851 - 1100	150 €
	1101-1400	180 €
	>1400	200 €

Tarif 2B – Cours auditeurs libres / quinzaine

	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel
Cultures graphiques	< 850**	60 €
	851 - 1100	75 €
	1101-1400	90 €
	>1400	100 €

* Q.F. : quotient familial mensuel calculé à partir de votre avis d'imposition 2019 sur les revenus de 2018

** et étudiant(es) ou bénéficiaires des minimas sociaux ou personnes non imposables (un justificatif datant de moins de trois mois sera demandé).

Tarif 3 – Ateliers et cours - enfants, adolescents (- 18 ans)

BD	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel 1 atelier	Tarif annuel à partir du 2 ^e atelier ou 2 ^e enfant
	< 850**	120 €	108 €
851 - 1100	150 €	135 €	
1101-1400	200 €	180 €	
>1400	220 €	198 €	



* Q.F. : quotient familial mensuel calculé à partir de votre avis d'imposition 2019 sur les revenus de 2018

** et étudiant(es) ou bénéficiaires des minimas sociaux ou personnes non imposables (un justificatif datant de moins de trois mois sera demandé).